

Département du **BAS-RHIN**

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

*Procès verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 16 Septembre 2021

Délibération intégrale

Etaient présents : M. CONRAD Patrick, maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; M. BACHER Pierre, 2^{ème} Adjoint ; M. CONRAD Claude, 3^{ème} adjoint ; M. HUBRECHT Robert, 4^{ème} Adjoint ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; Mme MEYER Sonia ; M. RICHERT Charles ; Mme ADNET Sophie ; M. SCHYNOLL Jean-Luc ; Mme BAECHLER Gisèle ; M. THIERY Alain ; M. ROCHELLE Christian et M. DEISSLER Arnaud.

Était absent (excusé) : M. ZUGMEYER Jean-Paul (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle).

Sous la présidence de Monsieur CONRAD Patrick, Maire.

Monsieur CONRAD Patrick, demande la désignation d'un secrétaire de séance en vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme SCHMITT Anne-Sophie assure le secrétariat.

Début de la séance à 19h30.

N° 1

Approbation du PV de la séance du 19 Mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 19.05.2021 est adopté à l'unanimité soit 14 voix pour, plus 1 procuration.

Commune de Le Hohwald – DCM du 16.09.2021

N° 2

Renouvellement des conventions cadres avec la Ville de Strasbourg

Le conseil municipal valide à 14 voix pour plus une procuration, le renouvellement des conventions cadres numéro H110 avec la Ville de Strasbourg pour une durée de 9 années (soit jusqu'au 31.12.2029). Une redevance annuelle sera payée comme les années précédentes, cette dernière fera l'objet d'une revalorisation annuelle en fonction de l'arrêté tarifaire annuel de la Ville de Strasbourg.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette convention

N° 3

Information relative aux échanges de terrain avec la Ville de Strasbourg

Ce point fera l'objet d'une réunion avec les services administratifs de l'Eurométropole de Strasbourg. Il y sera évoqué des propositions d'échange ou de rachat de certains terrains comme par exemple la cour de l'école primaire, l'arboretum, le parking à l'entrée du village etc.

N° 4

Extension du réseau Enedis rue du Wittertalhof

La parcelle numéro 310 en section 4 (située en zone constructible, rue du Wittertalhof) a été vendue à Monsieur DELLA ROCCA et Madame HAMM, la construction d'une maison d'habitation y est prévue.

Après avis des services d'Enedis, il s'avère que l'extension du réseau électrique pour pouvoir raccorder la maison d'habitation est nécessaire. L'extension nécessaire est de 62 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération, ce qui représente un coût de 4145,40 € HT. Ce chiffre intègre le fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté du 28.08.2007.

Le conseil municipal approuve, à 14 voix pour plus une procuration l'extension du réseau électrique rue du Wittertalhof, afin de pouvoir raccorder la maison d'habitation de Monsieur DELLA ROCCA et Madame HAMM. Le conseil municipal décide également à 14 voix pour plus 1 procuration de prendre en charge le coût de cette extension.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette extension.

N° 5

Terrains rue du Hoft et Zundelhutte (Mme HUBERT et M.BACHER)

Madame HUBERT cède à titre gracieux à la commune du Hohwald un terrain de 300 m² rue du Hoft ; M.BACHER cède également à titre gracieux à la commune un terrain de 80 m² situé le long de la rue de la Zundelhutte.

Le conseil municipal les remercie pour cette donation et valide à l'unanimité soit 14 voix pour plus une procuration ces transactions, il autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 6

Mise en œuvre du Décret n°2020-1264 du 16.10.2020 relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale

En réponse à des enjeux de gestion du trafic routier et de sécurité routière lors d'épisodes neigeux importants, l'article L314-1 du code de la route prévoit la mise en place, dans les massifs de montagne, d'une obligation d'équipement des véhicules en période hivernale à compter du 01.11.2021.

Dans ce cadre la liste des communes concernées est fixée par la Préfecture du Bas-Rhin, la commune du Hohwald fera partie des communes concernées.

N° 7

Délibération relative au paiement des heures supplémentaires des employés communaux

En complément de la délibération du conseil municipal en date du 18.04.2002 instituant la mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et de l'indemnité d'administration et de technicité, le conseil municipal décide à 14 voix pour plus une procuration d'instituer également le régime indemnitaire des heures supplémentaires aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie C relevant des cadres d'emploi suivant : adjoints techniques.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 8

Demande d'aides aux sportifs voltigeurs de l'académie de voltige d'Alsace

Après discussion, étant donné qu'une partie de l'année civile est déjà écoulée, le conseil municipal décide à 14 voix pour plus une procuration d'allouer une aide de 250 € à l'association des sportifs voltigeurs de l'académie de voltige d'Alsace au titre de l'exercice 2021.

Une demande de subvention devra être faite par l'association début 2022, comme les autres associations, comportant une présentation des projets en cours.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

N° 9

Vente de la colonie

Une offre d'achat est parvenue en mairie de la part de Messieurs HERTRICH et GARGOWITSCH. Le projet proposé consiste en une réhabilitation complète du bâtiment et notamment en la création de logements d'habitation (9 ou 10).

Cette offre de rachat a été acceptée pour un montant de 250 000 € par le conseil municipal à 14 voix pour plus une procuration.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

N° 10

Limitation de la vitesse au sein de l'agglomération

Certains riverains ont émis la demande pour l'instauration d'une vitesse limitée au sein du village, le conseil municipal prend acte de cette demande et va étudier la mise en place d'un plan de sensibilisation.

Une réflexion est menée pour une éventuelle mise en place d'une limitation de vitesse à 40 km/h mais également de mener des actions pédagogiques. Cette tâche de réflexion sera menée par la commission de voirie.

N° 11

Devis stores de la salle polyvalente

Le conseil municipal examine les 2 devis sollicités pour le remplacement des stores usés de la Salle Polyvalente. Le devis de la société Ewalstores s'élève à 8646 € TTC et celui de la société Hertrich s'élève à 7570 € TTC.

Le conseil municipal décide à 13 voix pour plus une procuration, une abstention, de retenir le devis de la société Hertrich et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

N° 12

Vote de crédits

Le conseil municipal décide à 14 voix pour, plus 1 procuration, de voter les crédits suivants :

Budget principal
Décision modificative n°2 :

Section d'investissement

Dépenses	Dépenses
<u>Art 21318 opération 119: travaux gîte salle polyvalente :</u> + 11 300 €	<u>Art 2151 opération 121: travaux de voirie :</u> - 11 300 €
Total : + 11 300 €	Total : - 11 300 €

N° 13

Devis parafoudre pour le bâtiment ancienne mairie/école

Le parafoudre de l'école est à remplacer en raison de sa vétusté, le conseil municipal valide par conséquent à 14 voix pour plus une procuration le devis de la société Alsacienne de paratonnerres pour un montant TTC de 3246,00 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.

N° 14

Mise en place d'un nettoyage payant des communs, facturé aux différents locataires de l'immeuble 5 rue Sainte Odile

Un nettoyage sera mis en place, les charges seront augmentées en conséquence

N° 15

Divers

- Courrier de l'école primaire sollicitant la mise en place des sorties de ski alpin comme les années précédentes : accord du conseil municipal

Fin de la séance à 21h30

Le Hohwald, le 16.09.2021

Le Maire : CONRAD Patrick

